



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

propositions de loi

Question écrite n° 15940

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des relations avec le Parlement de lui fournir la liste des propositions de loi adoptées soit par l'Assemblée nationale, soit par le Sénat, après avoir été inscrites à l'ordre du jour des assemblées en application de l'article 48-3 de la Constitution, qui n'ont pas encore fait l'objet d'une adoption définitive.

Texte de la réponse

Le ministre des relations avec le Parlement informe l'honorable parlementaire que, sur les 46 lois définitivement adoptées depuis le début de la session et hors conventions internationales, 16 sont d'initiative parlementaire, soit 35 %. Sur ces 16 lois d'origine parlementaire, 10 proviennent de l'Assemblée nationale et 6 du Sénat. En ce qui concerne les propositions de loi adoptées par l'une ou l'autre des assemblées et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une adoption définitive, la liste est la suivante : (voir tableau dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15940

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3360

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4970